

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

**AFFAIRE N°15**

**Opération : « études de conception de la mise en service  
des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre de  
la réalisation de station d'épuration de Saint-Joseph »**  
**Approbation du programme d'investissement et  
approbation du plan de financement prévisionnel**

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit du mois de décembre à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

Nombre de conseillers en  
exercice : 48

Présents : 27  
Absents représentés : 15  
Absents : 06

**ETAIENT PRESENTS**

GROSSET PARIS Isabelle	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
LEJOYEUX Marie-Andrée	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	HOARAU Emmanuelle
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
YEBO Henri-Claude	MAUNIER Daniel	
HUET Henri-Claude	GAUVIN Solène	
LEBON Marie Jo	DIJOUX RIVIERE Mimose	
RIVIERE François	GASTRIN Albert	
MALET Harry	DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle	
TURPIN Clarita	PAYET José	

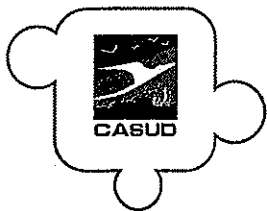
**ABSENT**

Monsieur Harry MUSSARD, Monsieur Alin GUEZELLO, Monsieur Olivier RIVIERE, Monsieur Jacquet HOARAU, Monsieur Jean-Jacques VLODY, Madame Colette FONTAINE

### **REPRESENTE(E)S -PROCURATION**

Monsieur Bachil VALY, Monsieur André DUPREY, Monsieur Patrick LEBRETON, Madame Inelda BAUSSILLON, Monsieur Axel VIENNE, Madame JAVELLE Blanche Reine, Madame GERARD Gilberte, Monsieur Harry Claude MOREL, Monsieur Jean Daniel LEBON, Madame Priscilla PAYET, Madame Monique BENARD-DESLAY, Madame Catherine TURPIN, Monsieur François ROUSSETY, Monsieur Paulet PAYET, Madame Sabrina PICARD.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Isabelle GROSSET PARIS a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CA Sud)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

## Conseil Communautaire

Séance du jeudi 18 décembre 2014 à 14 h 00

### AFFAIRE N°15

**Opération « Études de conception de la mise en service des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Saint-Joseph » :**

- **Approbation du programme d'investissement ;**
- **Approbation du plan de financement prévisionnel.**

### Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (C.A.Sud) assure la gestion du service Assainissement et des investissements s'y rapportant.

#### **1. Descriptif et opportunités de l'opération**

Actuellement, la commune de Saint-Joseph dispose d'un système d'assainissement constitué de 23,7 km de réseaux et de 3 postes de refoulement, qui permettent de refouler les eaux usées vers le site de la future station d'épuration des eaux usées, situé en rive droite de la Ravine des Grègues. Un seul des trois postes de refoulement est en fonctionnement.

Il n'existe pas - à l'heure actuelle - de système de traitement des eaux usées : les effluents collectés par le réseau sont rejetés directement à la mer, sans traitement préalable.

Les travaux de la future station commenceront au second semestre 2013 et la mise en eau des équipements est prévue pour fin 2014.

D'une capacité de 18 500 EH pour la première tranche, elle sera extensible à 37 000 EH à l'horizon 2020.

La mise en service des réseaux existants devra donc être achevée avant la mise en route de la future station d'épuration.

Un diagnostic des postes de refoulement existants, réalisé par le bureau d'études SAFEGE en mai 2011, a mis en exergue des dysfonctionnements et des insuffisances sur ces ouvrages. Des propositions de réhabilitation avaient alors été formulées de manière à répondre aux défaillances constatées.

Ces propositions passent par la rénovation de certains postes existants, le démantèlement

d'autres postes et la création de nouveaux postes (ce qui suppose des extensions du réseau de collecte et de refoulement).

## 2. Coût de l'opération

### Études :

Coût du diagnostic relatif aux réseaux et postes de refoulement :	4 650,00 € HT
Coût des relevés topographiques :	26 680,00 € HT
Coût des études de maîtrise d'œuvre (avenant In Situ – mars 2014) :	<u>53 040,00 € HT</u>
	<b>84 370,00 € HT</b>

### Travaux :

Lot 1 – Canalisations (marché notifié à Hydrotech en nov. 2014) (Rue de l'hôpital – chemin de la station de transit – Bd de l'Océan)	1 463 225,00 € HT
Lot 2 - Postes de refoulement (marché notifié à Hydrotech en nov. 2014) (PR01 « Radier » – PR02 « Labonne » - PR03 « Manapany » - PR04 « Hirondelles »)	1 032 649,00 € HT
	<b>2 495 874,00 € HT</b>

**Études + Travaux : 2 580 244,00 € HT**

## 3. Planning de réalisation de l'opération

Le diagnostic, les relevés topographiques et les études de maîtrise d'œuvre sont déjà réalisés.

Les marchés de travaux ont été notifiés à l'entreprise titulaire des 2 lots (HYDROTECH SAS) en novembre 2014.

Les OS de préparation (1 mois pour chacun des 2 lots) ont été notifiés le 27 novembre 2014.

Délais de réalisation (fixés aux Actes d'Engagement) :

<b>LOT 1 - canalisations</b>	Délais à compter de la notification de l'OS de démarrage
Rue de l'hôpital	3,5 mois
Chemin de la station de transit	4 mois
Boulevard de l'Océan	6 mois
<b>LOT 2 – Postes de refoulement</b>	Délais à compter de la notification de l'OS de démarrage
PR01 « Radier »	5 mois

PR02 « Labonne »	4 mois
PR03 « Manapany »	7 mois
PR04 « Hirondelles »	4 mois

#### 4. Plan de financement prévisionnel des études de conception

La présente opération va faire l'objet d'une demande de financement Programmes Opérationnels Européens (POE) 2007-2013 (fonds FEDER) au titre de l'Axe 3 – « La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance »

**Mesure 3-13** (sous-mesure 1) – **Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées** et mise en place des outils de gestion de l'eau / **Extension et renforcement de réseaux d'eaux usées pour raccordement aux STEP.**

Le montant total des dépenses est donc fixé à **2 580 244,00 € HT** (études et travaux).

Le taux de subvention est un **taux pivot de 60 %** avec critères de modulation :

- + 5 % si l'écart entre le prix de l'eau pratiqué par la commune est de plus de 10 % supérieur à la moyenne régionale (pour l'année 2013) ;
- - 5 % si l'écart entre le prix de l'eau pratiqué par la commune est de plus de 10 % inférieur à la moyenne régionale (pour l'année 2013) ;
- + 5 % pour les communes dont les revenus imposables moyens par habitant sont inférieurs à la moyenne régionale (prise en compte année 2013).

Les travaux éligibles sont plafonnés à hauteur de 6 000 € par logement raccordé.

Le cadre d'intervention spécifique à la mesure 3.13 (sous-mesure 1) précise que ce plafonnement n'est pas applicable pour les réseaux de transfert. Or, dans le cadre de cette opération, les travaux ne portent que sur des réseaux de transfert. Aussi, aucun plafonnement n'est à prendre en compte ici.

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre d'une demande CA Sud, l'estimation prévisionnelle se basera sur **l'application d'un taux pivot de 60 %** qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par le service instructeur de notre demande.

Le taux de répartition des partenaires par rapport au taux pivot de 60 % est indiqué ci-après (il conviendra également en temps voulu de les réajuster) :

	UE	Etat	Région	Départ	Autre partenair e public	Maître d'Ouvrage	Privés
Dépense publique éligible (100 %)	36%	24%				40 % (+ TVA)	0 %

Il ressort alors de ces considérations que le montant de la subvention atteindrait 1 548 146,40 € HT (application taux pivot 60 % - estimation DEA).

Coût total de l'opération	2 580 244,00 €
Montant maximum HT des dépenses éligibles	2 580 244,00 €
Taux pivot pour sous-mesure 1	60,00%
Montant de la subvention allouée	1 548 146,40 €

Financeurs	Montants HT
UE 36.00 %	928 887,84 €
Etat + Région + Dpt. + Autre part. public ———— 24.00 %	619 258,56 €
<b>Sous-total participation partenaires (60.00 %)</b>	<b>1 548 146,40 €</b>
Communauté d'agglomération du Sud ———— 40.00 % TVA	1 032 097,60 €
8,5 %	219 320,74 €
<b>Sous-total CA Sud</b>	<b>1 251 418,34 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>2 799 564,74 €</b>

Soit une dépense de coût d'opération pour la CA Sud de 1 251 418,34 € TTC.

Dès que le service instructeur (DAAF) aura instruit le dossier et présenté ce dernier en commission pour avis, l'attribution de la subvention sera notifiée à la CA Sud.

L'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur l'acceptation de cette subvention et l'approbation du plan de financement définitif.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- 1) de valider le programme d'investissement « Mise en service des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Saint-Joseph » et son coût arrêté à 2 580 244,00 € HT ;
- 2) d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CA Sud arrêtée à 1 251 418,34 € TTC et une aide prévisionnelle au titre de la mesure 3-13-1 du POE 2007-2013 de 1 548 146,40 € (estimation DEA) ;

- 3) d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- 4) d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

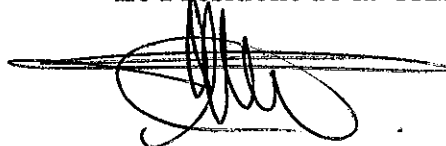
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- 1) de valider le programme d'investissement « Mise en service des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Saint-Joseph » et son coût arrêté à 2 580 244,00 € HT ;
- 2) d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CA Sud arrêtée à 1 251 418,34 € TTC et une aide prévisionnelle au titre de la mesure 3-13-1 du POE 2007-2013 de 1 548 146,40 € (estimation DEA) ;
- 3) d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- 4) d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASud



André THIEN AH KOON

